

Collection
MENTION

Droit

Droit des affaires

DIDIER VALETTE

Annexe 1

Les textes du droit des procédures collectives

- Loi n° 85-98 du 25 janvier 1985, relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises : a mis l'accent sur la recherche du maintien de l'emploi et l'apurement du passif.
- Loi n° 85-99 du 25 janvier 1985, relative aux administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises, et experts en diagnostics d'entreprise : a réorganisé les rôles des acteurs de la procédure. Les administrateurs judiciaires doivent assurer la survie des outils de production viables et faire prévaloir l'emploi. Les mandataires judiciaires représentent les créanciers.
- Loi n° 94-475 du 10 juin 1994, complétée par un décret n° 94-910 du 21 octobre 1994 : a modernisé le dispositif issu des lois de 1985.
- Ordonnance du 18 septembre 2000 : a codifié les lois de 1985 et 1994 aux articles L. 620-1 à L. 628-3 du code de commerce.
- Loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003, pour l'initiative économique : a instauré une procédure d'insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur individuel.
- Loi du 26 juillet 2005, ou loi de sauvegarde des entreprises : s'inspire des procédures utilisées aux États-Unis (chap. 11 de la loi Sarbanes-Oxley), pour introduire, en amont du redressement judiciaire, une procédure de sauvegarde permettant à l'entreprise d'anticiper les difficultés à venir et de demander la protection judiciaire contre les poursuites des créanciers. Elle étend par ailleurs le dispositif des procédures collectives aux professions libérales.